

CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 9 AVRIL 2016

Le neuf avril deux mil seize à 9h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 2 avril 2016, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Monsieur CARADEC Jean-Louis, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice sauf Mme Nelly CARADEC, qui a donné procuration à M Jean-Pierre PICHAVANT.

Mme Kristelle MEVEL a été élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

Présents : 11 - Procuration : 1 - Votants : 12

1. AFFAIRES FINANCIERES :

1.1. AFFECTATION DE RESULTAT 2015 :

- Budget principal de la commune :

Madame Céline QUINQUIS fait savoir que le Conseil Municipal, après avoir entendu et voté le compte administratif 2015, doit statuer sur l'affectation du résultat d'exploitation pour l'exercice 2016.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Louis CARADEC,

Constatant que le compte administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2015 de 192 771,14€

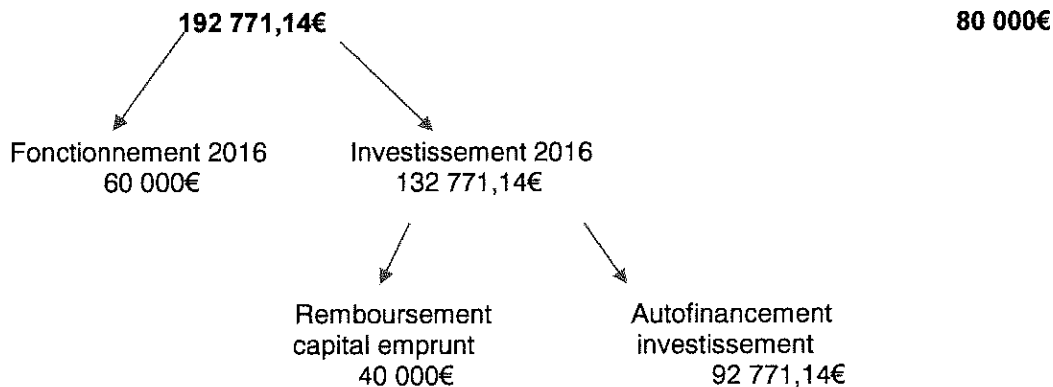
Madame Céline QUINQUIS propose d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

Sur l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015: 192 771,14€

- 132 771,14€ au compte 1068 du BP investissement 2016 pour le remboursement du capital des emprunts (40 000€) et l'autofinancement disponible (92 771,14€)
- 60 000€ au compte 002 de recettes de fonctionnement 2016
- Et un virement prévisionnel du compte 023 du fonctionnement 2016 au compte 021 de l'investissement pour un montant de 80 000€.

**Excédent de fonctionnement
cumulé au 31/12/15 :**

**Budget fonctionnement 2016
virement prévisionnel du fonctionnement
vers le budget investissement :**



**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 11 voix POUR, ET 1 ABSTENTION,
Vote l'affectation de résultat 2015.**

1.2 APPROBATION DES TRAVAUX 2016 :

Monsieur Jean-Pierre PICHAVANT, Adjoint au Maire, dresse la liste des achats et travaux prévus en 2016 :

- VOIRIE 2016 : 10 000€ en section de fonctionnement
Pour travaux urgents de réparation de voirie
- TRAVAUX ET ACHATS D'INVESTISSEMENT :
- Voirie du lotissement de Parc Géot : 65 000€ (en attente de la vente des lots) et son muret
- Achat de matériel : 2 000€
- Révision de la carte communale : 13 000€
- Petit équipement (sono, frigo salle polyvalente...) : 3 000€
- Mobilier : 2 000€
- Local Technique : 8 000€ (fin des travaux)
- Travaux d'accessibilité personnes à mobilité réduite (bâtiments communaux et espaces publics) : 96 000€
- Aménagement du cimetière (columbarium, stèle, ossuaire, enduit) : 4 000€
- Matériel informatique : 4 000€ (vidéoprojecteurs des TBI à l'école)
- Acquisition foncière : 3 000€
- Travaux en régie : 7 000€
- Fonds de concours assainissement : 137 000€ vers la CCHPB

La commission « « Technique, Voirie et Bâtiments » hiérarchisera les priorités. L'objectif sera de programmer les travaux en fonction des crédits disponibles sans réaliser de nouvel emprunt en 2016.

Cependant, compte tenu des taux de crédit bas en cette période, la commission Finances étudiera la faisabilité d'un emprunt en 2016.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 11 voix POUR, et 1 ABSTENTION,
vote les travaux 2016**

1.2.1. CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX PROGRAMMES :

DEVIS CHAPE ATELIER TECHNIQUE :

M. Jean-Pierre PICHAVANT, Adjoint au Maire, présente les deux devis demandés pour les travaux de réalisation d'une chape armée et de pose de carrelage pour l'atelier technique :

	descriptif	Prix HT	Prix TTC
CLORENNEC BERNARD Plonéour-Lanvern	Chape armée avec fourniture Fourniture et pose d'un grès Fourniture et pose de plinthes	2 248,29€	
	Dont Pose et fourniture de chape	677,00€	2 698,95€
LES CHANTIERS BRETONS Plozévet	Pose et fourniture de chape talochée lissée Pose de carrelage fourni par le client	595,00€	714,00€

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par voix 11 POUR, et 1 ABSTENTION,
vote le devis de l'entreprise LES CHANTIERS BRETONS**

AMENAGEMENT PAYSAGE CHAPELLE ST-JOSEPH :

	descriptif	Prix HT	Prix TTC
JULIAN JEGOU	Engazonnement de 600m ² yc nivelage, épierrage, roulage et semis Taille des camélias et évacuation des déchets	1 660,00€	1 992,00€
PHILIPPE ROHOU	Engazonnement de 665 m ² , reprise de la terre végétale, mise en forme Fourniture et semis pour engazonnement Taille des camélias	2 401,80€	2 992,15€

Madame TANGUY ne prend pas part au vote.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par voix 11 POUR,
vote le devis de l'entreprise JULIAN JEGOU**

ACHAT DE MATERIEL :**VIDEO-PROJECTEUR :**

M. Claude BOLZER fait part aux conseillers du besoin de remplacement des vidéoprojecteurs (pour TBI), en place dans deux classes à l'école depuis 2011. Ce matériel a été utilisé de la façon la plus optimale par les professeurs des écoles depuis son installation.

Un devis a été demandé au fournisseur des vidéoprojecteurs et TBI, l'entreprise **SADA** de Quimper :

- 2 vidéoprojecteurs ultra courte focale-WXGA-2700 lm : **2 400,00€ HT soit 2 880,00€ TTC.**

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
le devis de l'entreprise SADA**

SONO :

M. le Maire informe les conseillers de la nécessité de remplacer la sono de la Mairie et présente les devis demandés :

	Descriptif	PRIX HT	PRIX TTC
PLATINE CENTER	sono portable BE9208A ABS, 80W, équipée d'un lecteur CD/USB, récepteur Bluetooth livrée avec deux micros main	499,17€ HT	599,00€ TTC
MANUTAN	Sono portable système de sonorisation stéréo 2 x 70 W Technysound CAS300 lecteur MP3/USB/SD Bluetooth intégré 2 micros Livrée avec 2 pieds d'enceinte	533,33€ HT	640,00€ TTC

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
le devis de MANUTAN**

REFRIGERATEUR POUR LA SALLE POLYVALENTE :

Mme Isabelle TANGUY fait part du besoin de remplacement des frigos de la salle polyvalente.

	descriptif	PRIX HT	PRIX TTC
METRO	Armoire de stockage 570 L, dégivrage automatique 164,1 x 66 x 59 cm	830,00€	996,00€
HENRI JULIEN	Armoire réfrigérée ventilée 640 L Dégivrage automatique, 777 x 730 x 1970 (h)	820,00€	984,00€
PLOUZENNEC (Pouldreuzic)	Réfrigérateur WHIRLPOOL Réfrigérateur LIEBHERR Un four micro-onde SAMSUNG valeur 172€ gratuit	1 000,00€ 999,16€ Soit les 2 : 2 020,83€	2 425,00€

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
pour l'achat de deux réfrigérateurs LIEBHERR de l'entreprise PLOUZENNEC
soit 1998.32 € HT – 2397.98 € HT**

1.3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016 :

- Taxe d'habitation
- Taxe foncier bâti
- Taxe foncier non bâti

Madame Céline QUINQUIS présente le tableau comparatif des taux des taxes locales des communes environnantes en 2015, seuls disponibles à ce jour, ainsi que le tableau des taxes 2007-2015 à Peumerit.

TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE – 2015

COMMUNE	GOURLIZON	PEUMERIT	PLOGASTEL	PLONEOUR	GUILER/GOYEN	POULDREUZIC	TREOGAT
TH	12,40%	10,21%	13,56%	13,82%	19,19%	9,70%	9,61%
TFB	16,93%	11,96%	15,5%	16,77%	22,80%	13,04%	13,73%
TFNB	48,30%	33,20%	43,39%	40,03%	52,22%	35,85%	35,69€

EVOLUTION ANNUELLE A PEUMERIT 2007 à 2015

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Evolution annuelle	0%	0%	+ 4%	0%	+ 1,5%	+ 1%	+ 1%	+ 1%	+5%
T.H	8,95	8,95	9,31	9,31	9,45	9,54	9,63	9,72	10,21
F.B	10,48	10,48	10,90	10,90	11,06	11,17	11,28	11,39	11,96
FNB	29,94	29,94	30,84	30,84	31,30	31,61	31,92	32,23	33,20
Moyenne sur 9 ans : + 1,5%/an									

La commune de Peumerit se situe dans la moyenne basse du niveau des taux d'imposition au sein du Haut Pays Bigouden, lui-même bas par rapport au département.

Monsieur le Maire apporte les éléments complémentaires sur la fiscalité locale :

- Tableau comparatif en euros par habitant des communes du Haut Pays Bigouden
- Situation financière provisoire de la Trésorerie pour l'année 2015.
- Le tableau d'amortissement des emprunts communaux.

Les Peumeritois bénéficient d'un niveau d'imposition modeste sur les trois taxes locales. Cet avantage restera car les autres communes font également évoluer leurs taux.

L'objectif de ce budget primitif, après avoir constaté les dépenses et recettes 2015 et cumuls, est de redresser l'excédent de fonctionnement et de le ramener progressivement vers les 90 000€.

Il reste cinq années de remboursement des emprunts contractés pour la rénovation du bâtiment Kreis Ker et cinq années pour l'assainissement collectif.

Les « moins mauvaises nouvelles » sur les dotations de l'Etat et les économies sur les charges ont permis d'atteindre un palier de 70 000€ hors FPIIC dès 2015 en pratiquant une hausse d'un demi-point sur les taux d'imposition.

La baisse de la DGF 2016 est – 9 137€ et les autres postes de dotations ne la compensent pas. Au final, les baisses de dotations atteignent – 4 862€, soit 2,7% des recettes fiscales 2015.

Un point de fiscalité représente 1 700€ pour la commune de Peumerit.

Les bases notifiées par l'administration (178 539€) sont surévaluées du fait de la non-reconduction de la suppression de la demi-part de quotient familial : 2 à 3%, soit 4 à 5 000€ d'incidence négative

Ne pas augmenter les taux d'imposition pénaliserait la dotation de péréquation.

EVOLUTION DES SUBVENTIONS DE L'ETAT 2011/2016

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
DSR	14 620	19 498	23 247	24 946	31016	36 008
DNP	11 686	11 503	12 552	14 215	16263	15 963
DPEL	2 793	2 734	2 797	2 799	2812	2 800
Droits d'enr.	25 020,35	32 558,26	27 540,78	23745,45	25 076	25 000*
DGF	102 012,00	102 576,00	101 687,00	99547	92524	83 387
Compensation exo TH	14 158	14 222	8 881	8 402	8 853	6 981
Compensation Exo TF	2 465	1 949	5 865	5 186	4 445	3 912
TOTAL	172 754	185 040	182 570	178 840	178 913	174 051

(*estimatif)

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par 11 voix POUR, 1 voix CONTRE,
vote un taux d'augmentation 2016 de 4 % pour la taxe d'habitation et la taxe sur le foncier Bâti,
et de 3 % pour la taxe sur le foncier non bâti,
soit les taux suivants :**

**10,62 % pour la Taxe d'Habitation,
12,44 % pour le Foncier Bâti,
34,20 % pour le Foncier Non Bâti**

(voir tableau d'amortissement des emprunts)

1.4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 :

- Budget primitif de la commune :

Madame Céline QUINQUIS présente le budget suivant (voir dépenses et recettes de fonctionnement) :
Budget de fonctionnement équilibré à : 530 675€
Budget d'investissement équilibré à 471 665,30€

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
Par 11 voix POUR, 1 ABSTENTION,
approuve le budget de fonctionnement équilibré à 530 675€
approuve le budget d'investissement équilibré à 471 665,30 € et vote le budget primitif 2016.**

TABLEAU RECAPITULATIF DES INVESTISSEMENTS PAR PROGRAMME 2016

PROGRAMME		DEPENSES PREVUES	RECETTES PREVUES	DETAIL DES RECETTES
2184-20	MOBILIER	2000		
2183-3	MATERIEL INFORMATIQUE	4000		
2188	PETIT EQUIPEMENT : frigo, sono	3000		
202	CARTE COMMUNALE	13 000	6 000	Subvention Etat DGD
			18278	SDI
2315-20	ACHAT DE MATERIEL	2000		
2315-20	ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	96 000		DETR attendue 24 000
				FSIL attendu 21 500
				RESERVE PARLEMENTAIRE attendue 8000
			8 000	+ solde DETR et réserve parlementaire atelier technique
2315-22	CIMETIERE	4000		
2313-4	LOCAL TECHNIQUE	8 000		
2313	TRAVAUX EN REGIE	7 000		
2151	VOIRIE LOTISSEMENT + MURET	65 000		
204	FONDS DE CONCOURS ASSAINISSEMENT VERS CCHPB	137 000		
68	ACQUISITION FONCIERE	3 000		
165	DEPOT CAUTIONNEMENT	500	500	
	REPRISE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2015	87 165		
	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016		80 000	
	FCTVA 2015		13 800	
	TAXE D'AMENAGEMENT		6000	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ		132771,14	
	REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS	40 000		
16	EMPRUNT D'ÉQUILIBRE		203665,16	
	AMORTISSEMENT CENTRE DE SECOURS PLONEOUR	2 651	2 651,00	
	TOTAL	471665,3	471665,30	

Vote du budget primitif 2016 du Lotissement Parc Geot :

Mme Céline QUINQUIS présente le projet de budget 2016 du lotissement Parc Geot à la lecture des tableaux suivants :

Tableau de suivi des dépenses LOTISSEMENT PARC GEOT – AU 31/12 /2015

Fonctionnement

	DEPENSES	Payé HT 2013/2014	Payé HT au 31/12/2015	RESTE A PAYER HT
MAITRISE D'ŒUVRE	29 247.60	18 281.20	10 295.10	671.30
TERRAIN	59 900	59 900		
TRAVAUX				
LE PAPE	230 000	46 318.42	154 441.40	29 240.18
LE PAPE AVENANT	8333.33			8 333.33
BELLOC'Q	43 434.53		26 835	16 599.53
ADEL SERVICES			204	
EAU CCHPB	13 586.48	13 586.48		
EAU SAUR	2508.00	0	2508	
ASSAINISSEMENT	0	0		
SDEF	46 012.97	0	26 106.23	19 906.74
INDEMNITE D'EVICITION	5 110.20	5 110.20		
CIREB	2450	2450		
DIVERS / AUTRE	6 674.15	1808.52	1 406.14	3459.49
TOTAL TRAVAUX	447 257.26	147 454.82	221 795.87	78 210.57
CREDIT AGRICOLE			Payé au 31/12 1722.43 TTC	A payer en 2016 3626
			370 973.12 €	
			<u>223 518.30</u>	
OPERATIONS INTERNES FONCTIONNEMENT			2 640.43 €	

SOIT UN TOTAL DE DÉPENSES DE 81 836.57€ en 2016.

TABLEAU DES VENTES :

LOT	SURFACE EN M²	PRIX € HT	
1	615	24 292,50	
2	641	25 319,50	
3	891	35 194,50	
4	556	21 962,00	
5	539	21 290,50	
6	544	21 488,00	
7	648	25 596,00	
8	810	31 995,00	
9	621	24 529,50	
10	610	24 095,00	vendu en 2015
11	516	20 382,00	
12	513	20 263,50	
13	506	19 987,00	
14	524	20 698,00	
15	532	21 014,00	
16	557	22 001,50	
		380 108,50	

Madame Céline QUINQUIS présente le budget suivant :

FONCTIONNEMENT : Dépenses : 433 098,18€ / Recettes : 433 098,18 €
 INVESTISSEMENT : Dépenses : 200 000,00€ / Recettes : 200 000,00€

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,
 Par 11 voix POUR, 1 ABSTENTION,
 approuve le budget de fonctionnement
 en dépenses : 433 098,18€
 et en recettes : 200 000,00€
 et vote le budget primitif 2016 du lotissement Parc Géot.**

2. QUESTIONS DIVERSES :

2.1. CONVENTION ALSH PLOUDREUZIC :

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la commune de Pouldreuzic relative à l'accès à la maison de l'enfance (centre de loisirs – ALSH périscolaire, mini-camps – ALSH extrascolaire et RAM pour 2016 :

Les familles de Peumerit bénéficieront du tarif prévu pour les enfants de Pouldreuzic pour l'accès à l'ALSH périscolaire et l'ALSH extrascolaire. Pour l'ALSH extrascolaire, la commune de Peumerit versera 4,50€ par jour et par enfant et 5€ par jour et par enfant pour la participation aux mini-camps.

L'accès aux services de l'ALSH périscolaire se fera aux mêmes conditions qu'aux familles de Pouldreuzic sans participation financière de la commune de Peumerit.

Les locaux de la maison de l'enfance de Pouldreuzic, mis à disposition du relais assistante-maternelle (RAM de Plonéour-Lanvern/Pouldreuzic) sont ouverts aux assistantes maternelles de Peumerit.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
Autorise M. le Maire à signer la convention.**

2.2. MAINTIEN INDEMNITES DU MAIRE à 20% DE L'INDICE BRUT 1015 :

M. le Maire rappelle la loi 2015-366 du 31 mars 2015 fixant les indemnités de fonction des maires des communes de moins de 1 000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2016 aux taux plafonds (31 % de l'indice 1015 soit une indemnité brute de 1 178,46 € par mois).

M. le Maire fait savoir qu'il souhaite maintenir son indemnité au taux actuel de 20% de l'indice brut 1015 soit 760,29€ brut par mois conformément aux dispositions votées en début de mandat.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
Vote le maintien des indemnités du maire
au taux actuel de 20% de l'indice brut 1015.**

2.3. PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Commune : **COMMUNE DE PEUMERIT**

Intitulé du projet : **Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux**

N° de priorité du dossier : **1**

Montant total de l'opération HT : **80 000€**

1. Plan de financement de l'opération

FINANCEURS	Dépense subventionnable HT du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
ETAT-D.E.T.R.		30%	24 000€
ETAT – FSIL Fonds de soutien à l'investissement local			21 500€
DEPARTEMENT Contrat de territoire			5 000€
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS (réserve parlementaire)			8 000€
<i>Total des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant HT)</i>			<i>58 500€</i>
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)			21 500€
TOTAL (coût de l'opération HT)	80 000€		80 00€

2. calendrier prévisionnel de réalisation du projet :

- date de début des travaux : été 2016

3. date de fin des travaux : fin printemps 2017

4. Certificat de non commencement d'exécution de l'opération :

Le maître d'ouvrage certifie que les investissements n'auront pas commencé avant que le dossier ne soit réputé complet par le Préfet, ou sans réponse de celui-ci, au terme d'un délai de trois mois à partir de la date de réception du dossier.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,**

approuve le plan de financement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du FSIL (Fonds de soutien à l'investissement local).

2.4. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT COMMUNAL :

M. Le Maire propose d'intégrer dans la voirie communale, la voirie du lotissement Parc Géot.

Conformément aux articles L 141-3 du Code de la Voirie Routière, le Conseil Municipal peut classer une voie communale sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le Cabinet LE DOARE a estimé que les voies du lotissement Parc Géot, ZR 216, à caractère de rues représentent 32a97ca.

Toutes ces voies sont ouvertes à la circulation du public.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Par voix POUR, voix CONTRE
à l'UNANIMITE,**

- **Emet un avis favorable à la modification du tableau de classement de la voirie communale tel que présenté par M. Le Maire.**
- **Adopte le tableau de classement de la voirie communale ZR 206, ci-annexé en date du 1^{er} avril 2016 qui établit la longueur des voies du lotissement de Parc Géot classées dans le domaine public communal.**
- **Précise que l'intégration de ces voies porte le mètre de linéaire de voirie communale (données DGF à 27 552 mètres).**

2.6 MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA TRESORERIE DE PLOGASTEL-ST-GERMAIN :

Monsieur le maire fait part aux élus du projet de fermeture de la Trésorerie de Plogastel-St-Germain au 1^{er} janvier 2017. Il donne lecture du courrier de Force Ouvrière.

Le Conseil Municipal demande le maintien du service public de la trésorerie à Plogastel-St-Germain, indispensable service de proximité pour les administrés et les collectivités de notre zone rurale.

Le Conseil Municipal demande à la Direction Départementale de surseoir à la fermeture du site de Plogastel-St-Germain et de garantir le bon fonctionnement du service allouant les moyens humains nécessaires à la Trésorerie de Plogastel-St-Germain.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
à l'UNANIMITE,
Vote la motion**

Compte rendu publié dans la presse le 11 avril 2016 et affiché le 11 avril 2016.

Le Maire




Les conseillers municipaux

Jean-Louis CARADEC

11 04 2016